

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. 50
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Mai 1882.

BULLETIN

Nous trouvons depuis quelques jours
dans les feuilles britanniques assez de ren-
seignements pour pouvoir apprécier le dou-
ble attentat du Phoenix-Park.

Ce n'est pas à la charge de l'Irlande qu'il
faut mettre ce crime. Ce n'est pas la Ligue
agraire qui l'a commis ou inspiré. Ses chefs,
MM. Parnell et Davitt en tête, se sont em-
pressés de le flétrir comme « un nouveau
coup porté à leurs espérances », et de témoi-
gner leur indignation. Ils ont bien senti que
ce forfait avait pour but de provoquer une
lutte à mort entre l'Irlande et l'Angleterre,
quand leurs efforts tendent à obtenir des ré-
formes, sans aucune idée de séparation ou
de révolte.

Le crime émane du parti féniens, qui re-
présente la Révolution cosmopolite, qui n'a
pour seul but qu'un bouleversement social,
et qui emploie dans tous les pays les mêmes
procédés, l'assassinat et l'incendie.

La Pall Mall Gazette n'hésite pas à faire
peser sur ce parti toute la responsabilité et
à dégrader les chefs de la Land League, c'est-
à-dire les chefs du mouvement national.
Son article mérite d'être cité, parce qu'il
nous paraît exprimer la vérité sur ce déplo-
rable événement.

« Le 20 mars, la Pall Mall Gazette a fait
remarquer que les mouvements de O'Dono-
van Rossa et de ses « skirmishers » présa-
geaient quelque prochain méfait à ceux qui
ont étudié les habitudes de cette clique dan-
gereuse.

« Abstraction faite des autres raisons, qui
laissent supposer que le crime de Dublin
provient des féniens de l'autre côté de l'At-
lantique (l'usage du poignard, par exemple,
ou lieu d'armes à feu), la raison la plus

sérieuse est que les féniens sont les seuls
qui aient un intérêt dans cette œuvre crimi-
nelle.

» Ainsi que le disent les chefs de la Land
League dans leur manifeste au peuple irlan-
dais, ce qui vient de se passer à Dublin est
un nouveau coup porté à leurs espérances.
La perspective d'une pacification du pays,
par quelque moyen que ce fût, a dû néces-
sairement provoquer le dégoût et la colère
des féniens ultra. Le changement de poli-
tique, dans un sens plus conciliant, a évi-
demment redoublé leur envie de provoquer
une guerre à mort entre l'Irlande et l'Angle-
terre.

» Les féniens ont, de tout temps, sur-
veillé d'un œil mal disposé et soupçonneux
les agissements de la Land League et du
parti parlementaire, et cela est surtout vrai
des féniens d'Amérique. La mise en liberté
de MM. Parnell et Davitt a été le coup le
plus rude qui pût être porté à leurs projets,
et, jusqu'à cette heure, il n'y a pas d'explica-
tion plus plausible de l'horrible attentat de
samedi, si ce n'est qu'il était une tentative de
la part de ces fanatiques avides de sang,
pour faire réincarcarer leurs rivaux, en surex-
citant en même temps le sentiment de ven-
geance du peuple anglais, de manière à ce
que les relations entre les deux pays s'enven-
imassent plus que jamais.

Les réflexions du journal anglais sont
empreintes d'un grand sentiment de justice
que nous nous plaignons à reconnaître. Il
est parfaitement vrai que la secte féniens,
essentiellement révolutionnaire, voyait de
mauvais œil le mouvement national irlan-
dais poursuivant une œuvre de réparation
par les moyens légaux, et cherchant une
réforme au lieu d'une rupture violente. Elle
seule avait donc intérêt à commettre le
crime, d'abord pour provoquer une lutte
insurrectionnelle, ensuite pour essayer d'en
faire peser l'odieuse sur les chefs de la Land-
League.

Cette secte, qui ressemble à la secte nihi-
liste en Russie et à la secte socialiste en
Allemagne, veut une guerre sociale et non
des réformes. Elle se soucie fort peu du sort

de l'Irlande. Si elle a pris ce pays pour un
théâtre de ses exploits, c'est que ce pays
souffre, et qu'elle a espéré y trouver un
terrain facile pour ses opérations, dût-elle
amener sa ruine au lieu de son relèvement.
Elle ne songe, en somme, qu'à ses détesta-
bles passions.

Aussi, selon nous, le gouvernement bri-
tannique ferait un grand acte de justice et
de réparation, s'il profitait de cette triste
circonstance pour accorder à l'Irlande le
redressement de ses griefs.

Du même coup, il rétablirait la paix en-
tre les classes dans ce malheureux pays, et
il séparerait à tout jamais la population sa-
tisfaite du parti féniens qui n'y trouverait
plus d'écho.

Des hommes d'Etat intelligents, — et ils
sont nombreux en Angleterre, — devraient
comprendre, en face des manifestations ir-
landaises qui réprouvent le crime, que ja-
mais occasion ne sera mieux choisie pour
cette œuvre de réparation et pour réduire
à l'impuissance les menées révolution-
naires.

Chronique générale.

Par 327 voix contre 119, la Chambre a
voté, en première lecture, le rétablissement
du divorce.

La majorité ne comprend que les républi-
cains, appartenant à tous les groupes de
gauche indistinctement.

La minorité comprend 44 républicains et
75 députés de la droite, soit la presque tota-
lité des groupes non républicains.

Voici les noms des 44 républicains qui
ont voté contre le divorce : MM. Alicot, Ar-
noult, René Brice, Brugère, Cassou, Cau-
rant, Cayrade, Francis Charmes, Horace de
Choiseul, Corentin-Guyho, Jean David
(Gers), Devic, Dromel, Duclaud, Durand
(Allier-Vilaine), Alcide Dusolier, Hippolyte
Faure (Marne), Garrigat, Gévelot, Giraud
(Henri), Girot-Pouzol, Grollier, Hémon,

Horteur, Jametel, Joigneaux, Langlois, Lau-
rençon, Lechevalier, Mallevalle, Marot,
Martin-Feuillée, Mercier, Noël-Parfait, Out-
ters, Pradel-Balade, Robert (Edmond), Ro-
dat, Roger, Scrépel, Simon (Fidèle), Trys-
tram, Vignancourt.

En retranchant 18 absents par congé, 4
membres de la droite dont l'élection est sou-
mise à l'enquête et qui ne peuvent voter, il
y a 83 abstentions, dont 77 de républicains
et 6 de la droite.

Sur les 5 ministres députés, deux ont voté
pour le divorce : MM. de Mahy et Tirard, et
3 se sont abstenus : MM. Goblet, Cochery et
Jules Ferry. Sur les 5 sous-secrétaires d'É-
tat, 3 ont voté pour le divorce : MM. Berlet,
Develle, Duveau ; 2 se sont abstenus : MM.
Rousseau et Varambon. M. Gambetta s'est
aussi abstenue.

On remarque que pas un député de la
droite, si ce n'est incidemment M. Jolibois,
n'a pris part au débat.

LE BANQUET GRISSEL.

A l'occasion d'une décoration accordée
au citoyen Grisel, mécanicien de la ligne du
Nord, un banquet de mécaniciens a été offert
à leur collègue.

La présidence en a été offerte d'abord à
M. Gambetta, puis elle est tombée sur la tête
de M. Victor Hugo.

La fête se tenait donc avant-hier à l'Ely-
sée-Montmartre sous la présidence de M.
Victor Hugo ; 1,600 convives, dont 200 dé-
putés et sénateurs. Occupaient la table d'hon-
neur : MM. Hugo, Grisel, Raynal, Gam-
betta, Madier de Montjau, Margue, Nadaud
et Guyot.

Au dessert, M. Victor Hugo raconte la
vie de Grisel et glorifie les 3,000,000 de tra-
vailleurs représentés par Grisel. Il remet le
buste de la République à Grisel au milieu
des acclamations.

Grisel remercie et prie les sénateurs et
députés de protéger la corporation des em-
ployés de chemins de fer. Il dit que la Répu-
blique en le décorant a décoré toute la cor-
poration.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE
CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XVII

PHILOCTÈTE COURRE.

(Suite.)

Le planton reparut et s'éloigna pour laisser passer
un petit homme vêtu du costume des paysans val-
lenciens, à la barbe noire à peine mêlée de quel-
ques fils blancs, au teint olivâtre, œil à la fois
sournois et insolent.

— Qui es-tu et que me veux-tu ? lui dit le com-
mandant.

— Je suis Manoël, l'homme de confiance de senor
Antonio Ruscada, et je viens demander votre visa
pour cet ordre de la place qui permet à mon maître
d'accompagner jusqu'à Oran l'escorte qui y con-
duit le prisonnier.

Le commandant regardait fixement le nouveau
venu, et, sous ce regard pesant, celui-ci paraissait
mal à l'aise.

— Tu es bien sûr de te nommer Manoël ? dit-il

— Certainement, commandant, répondit l'Espa-
gnol en essayant de reprendre son assurance.

— Tiens, c'est drôle ! j'aurais juré que je t'avais
déjà connu sous un autre nom.

» Voyez donc, ajouta-t-il en se tournant vers le
capitaine qui était resté dans l'ombre et que le
messager de Ruscada n'avait pu apercevoir, il
paraît que c'est le jour des reconnaissances. Je vous
parlais tout à l'heure d'un gueux fini qui était venu
nous annoncer le malheur de votre père, mon
cher Montméral, eh bien ! ce gaillard-là lui res-
semble étonnamment.

En entendant prononcer le nom de Montméral,
le prétendu Manoël avait jeté un coup d'œil effaré
sur l'homme que le commandant venait d'appeler.
Montméral s'était levé.

— Et comment se nomme ce gueux, mon com-
mandant ?

— Attendez, il avait ou portait le nom d'une des
liqueurs qu'il débitait dans son tripot d'Enfer.
Eau-Verte, parbleu ! Assaverte, c'est bien cela.

Montméral bondit sur l'Espagnol, mais celui-ci,
aux derniers mots du commandant, s'était jeté en
arrière, et, tirant sur lui la porte à laquelle il
donna un tour de clef, s'était précipité à travers
les escaliers.

Montméral courut à la fenêtre pour jeter aux
factionnaires un ordre que le commandant, aba-
sourd par le coup de théâtre imprévu qu'avaient

produit ses paroles, ne songeait pas à donner.

Mais déjà Pedro Assaverte flait comme une
flèche par la poterne ouverte du fort.

Il avait manqué renverser, dans sa course, Phi-
loctète qui se promenait gravement sous les fenê-
tres en attendant son capitaine.

— Si ça a du bon sens ! s'écria le soldat.

Et il prenait son élan pour se jeter à la poursuite
de celui qui venait de le heurter, lorsque la voix
furieuse de Montméral tonna à la croisée :

— Philoctète !

L'ordonnance plia sur les jarrets comme un
cheval arrêté dans sa course par une brusque sac-
cade sur le mors.

— Mon capitaine ?

— Ouvre la porte et cours après l'homme que tu
viens de voir sortir. Il faut que je sache où il va. Il
est vieux, tu n'auras pas de peine à le rejoindre.

« Mon commandant, dit-il alors au vieil officier,
pardonnez-moi de vous quitter aussi brusquement,
après les preuves de sympathie que vous venez de
me donner, mais ce sont ces deux hommes, Rus-
cada ou Deris et Assaverte, que je suis venu cher-
cher ici, et je veux profiter du hasard qui nous
réunit à Alger. D'ailleurs, soyez tranquille, je vous
reverrai et vous demanderai de faire appel à tous
vos souvenirs, non plus devant moi, non plus pour
moi, mais devant des juges et pour l'honneur de
votre pauvre camarade.

— A votre service, mon cher ami, à votre ser-
vice ; mais du diable si je comprends...

Montméral était déjà dans la cour.

— Je crois bien que ce garçon-là a un grain, dit
le commandant en se touchant le front du doigt.
Enfin, nous verrons. Diabre ! cinq heures dix,
l'heure de l'absinthe est sonnée, dépêchons-nous.

Et le brave commandant sortit à son tour.

Quant à Philoctète, après avoir ouvert la porte
qu'Assaverte, dans sa fuite, avait eu la présence
d'esprit de fermer, il s'était, pour obéir à son ca-
pitaine, mis à la poursuite du coquin.

— Diabre, disait-il tout courant, le capitaine
prétend que c'est un vieux. Alors c'est un vieux
cerf, car il détaille dur. Mais ce sera bien le diable
s'il échappe à la plus agile paire de pieds qui ait
jamais foulé la lande de Saint-André à Mont-
de-Marsan. Attends un peu, ma vieille, nous allons te
servir un petit pas de gymnastique dont tu me
diras des nouvelles.

Et, les coudes au corps, Philoctète prit en effet
un train qu'un cheval au trot eût eu peine à suivre.

Mais Assaverte avait de l'avance. D'ailleurs, il
venait de gagner le Ghetto (quartier des juifs),
quartier fétide semé de ruelles où des tas d'immon-
dices arrêtaient presque chaque pas la marche.

Au bout de quelques minutes, Philoctète avait
perdu la trace du fuyard.

Il allait, revenait, examinait, mais toutes les

M. Nadaud traite longuement la question sociale; une interruption de M. Hugues produit un long tumulte.

M. Gambetta dit qu'il a l'intention de ne pas prononcer de discours; mais il prie ses amis et ses adversaires de ne pas terminer dans le tumulte la fête de l'alliance républicaine; il porte un toast au génie et au travail, à Victor Hugo et à Grisel.

Il ajoute, à propos des lois réclamées par MM. Nadaud et Grisel, que le devoir d'un député n'est pas la protection, mais la collaboration; il rappelle sa phrase « il n'existe pas de question sociale, » il la maintient; mais, dit-il, il existe mille questions sociales qu'il faut résoudre successivement par le travail et la bonne foi de tous, en repoussant les théories absurdes des uns, en enseignant aux autres la justice.

Revenant aux lois réclamées pour les employés de chemins de fer, M. Gambetta dit: elles sont élaborées, il faut qu'elles soient votées, mais aujourd'hui l'obstacle ne viendra que du Sénat. Il rappelle la parole de Grisel, il importe de faire son devoir à travers les difficultés, les obstacles et les colomnies en attendant tout du temps et de la justice.

Je termine en disant: J'ai voulu être ici comme je l'ai ambitionné toujours, un agent de concorde et d'union pour la République. (Longues acclamations.)

La Réforme dit que les négociations entamées par M. de Freycinet pour les affaires d'Egypte ont chance d'échouer; que M. de Freycinet a fait fausse route, et que cet échec de la diplomatie française serait d'autant plus regrettable que M. de Freycinet pouvait l'éviter.

D'après le même journal, M. de Freycinet aurait déclaré à M. Villeneuve qu'il n'entrerait pas dans la discussion détaillée des faits dans la réponse qu'il fera à sa question.

Une lettre pastorale de l'archevêque de Lyon engage les pères de famille à retirer leurs enfants des écoles où le maître cherchera à ébranler la foi religieuse des élèves.

Paris annonce que M. Colinet de la Salle, président du tribunal de Quimperlé, va être traduit devant la Cour de cassation pour injures publiques au procureur général à la cour de Rennes.

Il paraît que M. Colinet de la Salle aurait envoyé ses témoins à un juge d'instruction.

LA RÉSISTANCE.

Plusieurs journaux conservateurs de province publient la note suivante, que nous croyons devoir reproduire:

Plusieurs de nos amis, faisant partie des comités de résistance créés dans les départements, nous ont posé les questions suivantes:

ruelles étaient aussi sombres, toutes les maisons d'apparence aussi sordide. Impossible de s'y reconnaître.

— Ah! le chien de pays! grogna Philoctète. Je vous demande un peu si des honnêtes gens peuvent habiter de pareilles cassines. M^{me} Ruch n'en voudrait pas pour ses lapins, bien sûr. Mais, avec tout cela, mon gibier est terré, et le capitaine va être furieux.

De guerre lasse, Philoctète se préparait à abandonner la place lorsqu'il se vit entouré tout à coup par une dizaine de Juifs et Coulouglis dont les dispositions lui paraurent peu bienveillantes.

Philoctète était brayo, mais il avait en même temps le plus grand respect pour son épiderme; il trouva donc parfaitement inutile de tenir tête aux nouveaux venus, et faisant un bond qui le mit momentanément hors d'atteinte, il chercha à s'orienter et pris sa course avec une légèreté de chamois.

Toute la troupe se mit à sa suite. Philoctète était chassé à son tour.

Tout Gascon qu'il était, Philoctète ne s'était pas vanté en parlant de la légèreté de ses pieds. En quelques enjambées, il laissa bien loin derrière lui Juifs et Coulouglis.

Une longue et étroite ruelle s'ouvrit devant lui. Il s'y engagea, pensant qu'elle débouchait sur la kasbah.

1° Quel est le nombre des membres des commissions scolaires qui peuvent être nommés par les conseils municipaux?

2° Sur quelles personnes peut porter le choix des conseils municipaux?

3° Quelle est l'importance des pouvoirs des commissions scolaires?

La solution de ces trois questions a été demandée à MM. Lucien Brun, sénateur; de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat; Robinet de Cléry, ancien avocat général à la cour de cassation; Delepouve, avocat à la cour d'appel de Paris, dont voici les réponses:

« 1° L'article 5 de la loi du 28 mars 1882 décide que les membres désignés par le conseil municipal peuvent être en nombre égal au tiers des membres de ce conseil.

« Le mandat des membres ainsi choisis dure jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil municipal.

« Il importe que le conseil use de ce droit dans toute son étendue. Il assurera ainsi à ses délégués la majorité dans la commission scolaire.

« 2° La loi ne limite pas le choix du conseil. Il n'est nullement tenu de déléguer quelques-uns de ses membres, mais il est libre de conférer ce mandat à quiconque lui paraît apte à le remplir suivant ses intentions.

« A ce titre, il n'existe aucun empêchement légal à la désignation du curé, mais il convient de s'assurer auparavant de son acceptation.

« 3° Sans énumérer ici en détail toutes les attributions de la commission scolaire, nous signalerons les principales:

« Elle dresse chaque année, d'accord avec le maire, la liste des enfants à qui la loi est applicable;

« Elle signale au conseil départemental tout directeur d'école primaire qui ne se conforme pas aux prescriptions de la loi;

« Elle accorde des dispenses de fréquentation scolaire;

« Elle répartit les secours de la caisse des écoles;

« Enfin, et surtout, elle apprécie souverainement les justifications présentées par les parents en cas d'absence de leurs enfants;

« Elle acquitte ou condamne, sans appel, les personnes citées devant elle.

« Le juge de paix ne pouvant être saisi qu'en cas de récidive, il dépend d'elle d'empêcher l'application d'aucune peine d'amende ou de prison, en se refusant à prononcer une première condamnation.

« Ces attributions montrent quel grand intérêt s'attache à la composition de ces commissions.»

Nous sommes, en outre, autorisés à ajouter que MM. Lucien Brun, de Bellomayre, Robinet de Cléry et Delepouve consentent à se mettre, comme conseils, à la disposition des personnes désireuses de les consulter au point de vue juridique sur les points spéciaux.

Toutes les demandes devront être transmises à l'adresse de M. Delepouve, demeurant à Paris, 92, rue de Miromesnil.

Mais il n'avait pas fait dix pas qu'un sifflement se faisait entendre à ses oreilles; une corde, terminée par une balle de plomb, s'enroulait autour de ses bras et de ses jambes et il tombait en poussant un juron formidable.

Philoctète venait d'être lassé comme un simple méhari (1).

Quelques minutes après, dûment ficelé et bâilloné, il était déposé dans une de ces petites maisons à l'abord infecte et sordide qu'il inspectait tout à l'heure, aux pieds d'un grand vieillard vêtu à l'europpéenne, mais dont les traits étaient cachés par les vastes ailes d'un chapeau kabyle.

(A suivre.)

Maximes et Pensées.

Tu supportes des injustices, console-toi: le vrai malheur est d'en faire. PYTHAGORE.

Sous la République, il faudrait que les gouvernants fussent des dieux et les gouvernés des anges. NAPOLÉON.

L'instruction primaire ne sera morale qu'autant que le clergé obtiendra, de par la loi, une part d'influence très-grande sur cet enseignement. THIERS.

(1) Méhari, chameau coureur. Les Touaregs se servent de lasso pour prendre les chameaux ou rattraper au désert ceux qui s'échappent.

On communique à l'Univers la protestation suivante, qu'une religieuse vouée à l'enseignement a fait parvenir au ministre de l'instruction publique:

« Monsieur le ministre,

« Daignez permettre à une vieille religieuse de vous dire que l'exécution de votre programme imposé aux orphelinats, refuges et maisons de préservation, va détruire ces asiles de douce charité.

« Le travail des jeunes filles reçues dans ces maisons est une ressource, faible, assurément, mais indispensable. Lorsqu'elles auront treize ans, elles ne pourront l'apprendre d'une manière suffisante à être utile avant leur sortie.

« Donc, monsieur le ministre, il faut rendre à des parents pauvres, malheureux, toutes les petites filles? Il faut jeter dans la rue celles qui n'ont ni père ni mère?

« Nous ne le ferons pas. Nous attendrons que vos gendarmes viennent les arracher à nos soins affectueux et dévoués, et nous conduirons dans les prisons, car nous déclarons refuser de suivre votre programme. Nous voulons enseigner seulement: l'orthographe, le calcul usuel, et ces connaissances suffisent aux enfants de cette condition.

« La jeune fille qui aura appris la littérature et la musique sera une servante haïnée, envieuse du sort de ses maîtres; elle maudira sa condition.

« Et la fille qu'on instruira à votre école sans Dieu sera funeste à une famille. J'aurais peur d'une telle servante, peur pour ma bourse, peur pour la pureté des enfants.

« La servante sans religion doit inspirer une vive frayeur à toute dame qui a souci de sa dignité d'épouse et de sa place d'honneur au foyer.

« Les confidences que j'ai reçues permettent à une vieille religieuse de vous parler ainsi.

« Monsieur le ministre, la loi qui enlève Dieu à l'école est plus cruelle envers le peuple que celle qui l'affamerait. Vous lui ôtez la vérité qui est le pain de l'âme! Quelles consolations donneriez-vous au malheureux, quand il croira que tout en nous finit à la mort? Sans la foi, tous ceux qui souffrent doivent désirer le bouleversement de la société, la démolition de la maison du riche, dans l'espoir de parvenir à la fortune.

« Les serviteurs de nos pères n'avaient appris ni la littérature ni la musique, ni la gymnastique, et ils étaient laborieux, soumis, respectueux, dévoués jusqu'à l'héroïsme. Formez-en de pareils dans vos écoles! Bientôt on ne trouvera plus ni servantes, ni domestiques, ou bien ils seront très-mauvais.

« Je connais une école qui a cinquante élèves, trente aspirent à être instituteurs.

« Attendez dix ans, monsieur le ministre, et tous ces pauvres adolescents, qui auraient fait d'excellents cultivateurs, d'honnêtes ouvriers, seront des ambitieux déclassés, des malheureux, auxquels il vous sera impossible de donner un poste, à moins de les placer dans des hameaux où ils maudiront les députés et les sénateurs, et même les ministres.

« Oui, monsieur le ministre, dans dix ans vous aurez vingt institutrices et instituteurs pour un poste.

« Avant longtemps, les auteurs de la loi comprendront qu'elle est funeste. Beaucoup le reconnaissent en la votant, mais ils l'ont votée par lâcheté.

« Votre loi, monsieur le ministre, est le plus grand fléau qui ait frappé l'humanité.»

ÉTRANGER

ITALIE. — Le Vatican a envoyé des ordres formels à l'archevêque de Dublin pour que les catholiques fassent connaître, dans un document public, qu'ils séparent nettement leur cause de celle des assassins.

ALLEMAGNE. — Depuis quelque temps, les bruits de guerre entre l'Allemagne et la Russie se sont apaisés. Toutefois, les récriminations de la presse dans ces deux pays n'ont pas cessé.

Ces jours-ci, le *Golos* se plaignait des provocations qui partaient de la presse berlinoise officieuse, et disait: « Ce n'est pas ainsi qu'on sert utilement la paix; et nous n'aimons pas mieux les matamores allemands que les chauvins panslavistes. »

En même temps, la *Gazette générale de Vienne* signalait une grande agitation allusionnelle de nature à susciter des complications imprévues.

RUSSIE. — On sait que le comte Ignatieff avait codifié une sorte de dispositif général concernant les juifs établis en Russie. Le ministre a soumis ce dispositif au conseil des ministres. M. de Giers, ministre des affaires étrangères, a combattu énergiquement le projet Ignatieff et a rallié à son sentiment ses autres collègues. En conséquence, le projet Ignatieff a été repoussé à l'infini. Le déclin d'Ignatieff est visible et l'Empereur a mandé à Gatchina le ministre de l'intérieur. Il faut en déduire que l'action diplomatique des grandes puissances, bien que purement morale, aura eu des résultats efficaces et que les juifs persécutés bénéficieront de la situation.

— Un mouvement agraire, similaire au mouvement irlandais, a éclaté en Lituanie, en Esthonie et en Courlande. Les paysans russes refusent de payer leurs fermages et repoussent par la force les envoyés des propriétaires.

Les Allemands domiciliés dans ces provinces ont les premiers victimes de ces violences. Il y aura des représentations diplomatiques à Saint-Petersbourg de la part de l'ambassade d'Allemagne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 mai. Les dispositions ne se sont pas améliorées depuis hier, les ventes se poursuivent d'une manière inquiétante.

Les fonds français fléchissent sans cesse: Le 3 0/0, à 83.95 et 83.92; l'amortissable, à 84.10; le 5 0/0, à 117.22 et 117.32.

Les valeurs internationales sont hésitantes. L'italien cote 89.95.

L'action de la Banque de France varie de 5,500 à 5,530; le bilan indique une augmentation d'or de 2,372,000 fr. et une diminution d'argent de 22,000 fr.; les bénéfices de la semaine s'élèvent à 1,307,000 fr.

Le Crédit Foncier est très-recherché à 1,480. On constate toujours la même activité dans les opérations de prêts. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 11,500,000 francs de nouveaux prêts dont 400,000 fr. en prêts communaux.

La Compagnie Foncière de France se maintient ferme à 503.75. Cette valeur doit entrer dans le portefeuille des capitalistes qui tiennent à faire un placement rémunérateur et exempt de risques.

La Société Française Financière est très-solennelle, les cours indiquent que les capitaux ne recherchent cette valeur que comme placement définitif.

La situation du Crédit de France continue à s'améliorer. Les actionnaires comprennent leur véritable intérêt, répondent à l'appel que leur adresse le conseil d'administration. On peut considérer comme certain qu'avant la fin du mois, le versement de 250 francs s'est effectué sur presque toutes les actions.

La Banque Parisienne est faible à 552.50. La situation exceptionnelle des Mines d'Algérie lui permet d'effectuer très-vivement la vente des minerais extraits; de plus, les produits sont de première qualité et très-demandés sur les marchés étrangers. Aussi les actions qui ont 550 sont-elles des valeurs de premier ordre que tout capitaliste voudrait posséder.

Nos lignes de chemins de fer n'ont presque aucune transaction.

Lyon, 1,750; Orléans, 1,300.

Chronique Locale et de l'Œuvre.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur: M. MEYER.

Concert du Dimanche 14 mai 1883, à 3 heures du soir.

Programme.

1. Marche populaire. PROCESSION.

2. Pot-pourri sur des airs d'opéras. CHORUS.

3. Marche funèbre. VARIÉTÉS.

4. Le Trouvère, fantaisie. BISCAS.

5. Le Chant du Soldat. V. MEYER.

Les anciens Élèves des Frères, réunis, désirent faire élever un monument au très-regretté Frère Gabriel. Ils prient les personnes sympathiques, qui voudraient bien coopérer à cette œuvre, d'adresser leur souscription à M. Paul Chau-

chez M. Poisson, rue de la Petite-Bilange, ou à M. Ernest Vielle, sacristain de Saint-Pierre, chargés de cette mission.

Chacé. — Encore un suicide ! Hier, dans la nuit, le sieur Rebeilleau, boucher à Chacé, âgé de 49 ans, s'est ouvert le cou avec un petit couteau dont la lame, bien effilée, n'a pas plus de six centimètres. Lorsqu'il a été découvert, au pied de son lit où dormait sa femme, qui n'avait rien entendu, il avait cessé de vivre, et était étendu dans une mare de sang ; il tenait en sautoir le couteau à la main. Rebeilleau ne Depuis plusieurs jours, Rebeilleau ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés ; il se croyait toujours déshonoré et poursuivi par la justice.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Pour la validation de l'élection de M. de Ladouette dans l'arrondissement de Vouziers (Ardennes), adoptée par 199 voix contre 173, MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le vicomte de Terves, ont voté pour ; M. Benoist et Bory ont voté contre ; M. Maillé (Alexis) n'a pas voté.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire en date du 9 mai 1882, ont été nommés facteurs : A Fontevrault, M. J. Deniau ; A Noët, MM. Pierre Reuiller et Victor Dupont.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 29 mai 1882, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 300 fr. est accordée par l'Etat, et une subvention de 300 fr. par le département.

Il y aura, sur le Mail, danses publiques et mat de cocagne ; — de 2 à 4 heures, concert ; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

Les Rosiers. — Mardi, le sieur Catroux suivait, avec sa voiture, la route de Gennes aux Rosiers, quand tout à coup son cheval s'emporta et renversa la femme Bigot. Cette femme reçut quelques contusions sans gravité aux jambes et à la figure.

Le nommé Louis Besson, âgé de 25 ans, terrassier, a été trouvé lundi matin, 8 mai, sur la ligne de chemin de fer de Sablé, en face Etriché. Il était complètement inanimé et portait de nombreuses blessures à la figure et aux jambes.

On suppose qu'en voulant traverser la voie, il aura été renversé et broyé par l'express qui passe à Etriché vers dix heures du soir. (Etoile.)

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

La session du deuxième trimestre de 1882 a été close mercredi par le jugement, sans assistance du jury, de deux affaires de contumax :

1. Le nommé Davière, Victor-Joseph, âgé de 20 ans, né à Sablé (Sarthe), employé et voyageur de commerce, demeurant en dernier lieu à Saumur, actuellement en fuite, était accusé de divers détournements commis dans cette ville au préjudice de son patron.

La Cour l'ayant déclaré coupable des faits incriminés, lui a appliqué une condamnation à la réclusion pendant 40 années, avec 10 ans de surveillance à l'expiration de sa peine.

2. Un autre individu en fuite, Peter, Arnold, âgé de 29 ans, se disant né à Bischoff (Etats-Unis), mécanicien, déjà trois fois condamné, avait à répondre de vols qualifiés commis à Angers, au préjudice de M. Potrie, rue Fontaine. Condamnation au maximum : 20 ans de travaux forcés, 20 ans de surveillance de la haute police.

POITIERS.

Les courses de Poitiers auront lieu dimanche 14 mai.

Grâce à la température dont nous jouissons depuis plusieurs jours, ces courses s'annoncent comme devant être très-brillantes.

Six chevaux sont engagés pour le Prix du Gouvernement ; dix pour celui de la Ville ; onze pour celui de la Vienne, et sept pour celui des Steeple-Chase de France.

Dans cette énumération ne sont pas compris les engagements pour le prix de la Société d'Encouragement, le prix de consolation et le prix offert par les sénateurs et les députés du département et le Conseil général.

Les Military promettent d'avoir un caractère particulier d'intérêt. Onze officiers appartenant à nos régiments d'artillerie et au 14^e cuirassiers se sont fait inscrire. Pour le Military des sous-officiers, il y a également dix engagements.

CHATEAUX-ROUX.

Au retour d'une promenade, un élève de l'école laïque de Lignac s'est pris de querelle avec un de ses camarades, et, le terrassant, le frappa violemment à l'estomac et au ventre. Rentré chez ses parents, le pauvre petit expirait le lendemain de la rupture de la vessie.

Ils vont bien les jeunes laïques !

ORLÉANS.

On écrit d'Orléans, le 8 mai, à l'Union bretonne :

« Hier soir, un véritable scandale s'est produit au théâtre, où M. Doniel, archivist, faisait une conférence sur Jeanne d'Arc. Il voulut arracher l'auréole religieuse de la grande héroïne et faire d'elle une républicaine. Des cris, des sifflets ont accueilli les paroles du conférencier, malgré les efforts du député Fousset qui présidait cette manifestation libre-penseuse. »

RENNES.

Un fait des plus graves vient de se passer au 44^e régiment de ligne. Il y a quelque temps, un adjudant de ce régiment prenait en défaut un des sapeurs qui, dit-on, se promenaient en civil, et pour ce grief il lui infligeait une punition.

Dimanche soir, ce sapeur, qui est sur le point de finir son congé, se rendit sur la promenade de la Motte. Il savait, sans doute, que l'adjudant devait passer par là pour regagner la caserne du Bon-Pasteur. Quelques instants après arrivait le sous-officier ; il ne vit point le soldat qui s'était caché derrière un arbre. Au moment où les deux hommes se trouvèrent à portée, le sapeur asséna à son supérieur un coup de sabre qui l'atteignit dans la région du cou et lui fit une blessure assez grave.

L'adjudant, quoique couvert de sang, eut encore la force de se jeter sur son meurtrier et d'appeler la garde, qui vint immédiatement du poste voisin et s'empara du soldat. (Journal de Rennes.)

LES CIGARES DE LA HAVANE.

Enfin, et ce n'est pas trop tôt, les fumeurs, empoisonnés jusqu'à ce jour par les horribles produits de la régie, vont être à même de savourer de véritables cigares de la Havane.

En effet, un décret du Président de la République française autorise la régie à vendre aux consommateurs, dans les bureaux de vente directe, par caissons entiers ou par paquets revêtus de vignettes et marques authentiques, des cigares de la Havane de toute espèce et de toute forme.

Ces différentes espèces de cigares seront au nombre de 24.

Les caisses contiendront chacune 250 cigares, pesant un kilogramme.

La moins chère coûtera 50 fr. ; la plus chère, 1,250 fr. !

Donc, le cigare le plus ordinaire vaudra 20 centimes, tandis que le plus fin atteindra le prix exorbitant de cinq francs !

De cinq francs, prix de la qualité n° 1, les prix descendent graduellement jusqu'à la qualité n° 24, par des différences de 50 ou de 25 centimes.

Nous ne doutons pas de l'excellence des cigares valant cinq, quatre, trois ou deux

francs ; mais dame ! le prix est corsé, et ce serait faire à quelqu'un un cadeau princier que de lui offrir une boîte de « Havanes » de douze cent cinquante francs.

PASSAGE « A L'ITALIENNE ».

Un nouveau mode de passage est à l'essai dans nos régiments de Paris.

Ce passage à l'italienne peut rendre de très-grands services en campagne. Les chevaux sont attachés, au milieu du quartier, en rond et au nombre de douze, à une corde formant le cercle et ayant un mètre de diamètre environ.

Ce passage, dont les résultats sont excellents, se fait aussi facilement qu'au mur, habitue les chevaux à se sentir, et supprime tous les impédiments de campagne : entraves, cordes, etc.

D'autres régiments viennent d'être désignés pour faire le même essai.

TRIBUNAUX.

Affaire de Chaulnes.

Mardi, à midi, est revenue, devant la première chambre civile de la Cour de Paris, l'affaire de Chaulnes.

Le tribunal est présidé par M. Guillemart, M. Lévesque, qui présidait lors de sa première séance, ayant été nommé conseiller à la Cour d'appel.

La foule était énorme. La duchesse de Chaulnes était là, ainsi que son frère, le prince Borys Galitzin.

M^e Durier, avocat de M^{me} de Chaulnes, a la parole.

Sa plaidoirie commence par un portrait vigoureusement tracé des trois principaux personnages du procès, M^{me} de Chevreuse, le prince et la princesse de Chaulnes.

Ce n'est à vrai dire qu'un vif réquisitoire contre M^{me} la duchesse de Chevreuse.

Il refait à sa façon l'histoire de la cause et dénonce comme le noeud de tout le procès la donation de la terre de Sablé, faite par le duc de Chaulnes à sa mère, le lendemain de la triste scène du 5 octobre, que nous avons déjà racontée.

A deux heures et demie, l'audience est suspendue.

Après la reprise de la plaidoirie, l'affaire a été remise à huitaine pour la continuation de la plaidoirie, la réplique de M^e Bétalaud, avocat de M^{me} la duchesse de Chevreuse, et les conclusions du ministère public.

« En ce qui concerne le procès devant la Cour d'assises, que nous avons annoncé pour le mois de juin, dit le *Voltaire*, nous pouvons affirmer que les auteurs de la tentative d'enlèvement seront traduits devant la Cour d'assises d'Angers, à la session qui ouvrira le 5 juin prochain.

Un plus long retard eût été inexplicable, car les personnes compromises dans l'affaire ont accepté très-nettement leur part de responsabilité. De plus, il eût été injuste de faire subir inutilement une plus longue détention préventive au nommé Guyot, qui est en prison à La Flèche.

M. de Bramaecker a comparu devant la troisième chambre du tribunal de Bruxelles, siégeant en chambre du conseil.

Il a répété ses premières déclarations, c'est-à-dire qu'il était un des auteurs de la tentative d'enlèvement et qu'il avait agi par pur dévouement.

La chambre du conseil a maintenu en prison M. de Bramaecker.

M^{me} Dauvilliers, qui est Française, va être extradée et elle comparaitra à Angers à côté de Guyot.

Il reste un seul point à décider : M^{me} la duchesse de Chaulnes sera-t-elle traduite devant les assises ? On semble hésiter à poursuivre cette mère qui a voulu reprendre ses enfants.

Nous saurons avant peu de jours à quoi nous en tenir. »

POLICE CORRECTIONNELLE DE VANNES.

Le 26 avril, nous apprend le *Petit Breton*, comparait devant le tribunal correctionnel de Vannes un digne prêtre entouré depuis trente années de l'estime et de la vénération de tous ceux qui le connaissent, M. l'abbé Grasland, recteur de La Gacilly ; il était appelé à répondre du délit prévu par l'art. 204 du Code pénal, délit consistant dans la critique ou la censure des actes de

l'autorité. La dénonciation transmise au parquet signalait à la vindicte du ministère public le prône du 15 janvier.

Après l'audition des rares témoins à charge, qui tous, si nous ne nous trompons, ont été les signataires de la dénonciation à la suite de laquelle l'instance judiciaire a été introduite, les assistants ont entendu les dépositions précises, concordantes de dix-neuf témoins à décharge protestant énergiquement contre les accusations dont M. l'abbé Grasland était l'objet et affirmant que cet ecclésiastique plein de tact, de modération, de douceur évangélique, évitait scrupuleusement toute critique, toute allusion pouvant blesser ou froisser ses ennemis. C'était un concert unanime de louanges pour ce prêtre qui, pendant les longues années de son ministère, a su partout mériter et conquérir les suffrages de ses ouailles, et la manifestation formelle de leur attachement et de leur vénération.

Aussi après une brillante plaidoirie de M^e Berquin, et malgré le réquisitoire du procureur de la République, le tribunal a acquitté M. l'abbé Grasland.

Faits divers.

Eugène Godard vient d'entreprendre, à Berlin, sa 1,867^e ascension en ballon. On estime qu'il a parcouru dans les régions atmosphériques un espace total de plus de 10,000 lieues ; et il a emmené dans sa nacelle environ 5,000 personnes. C'est pourquoi les Berlinoises viennent de le proclamer le roi des airs.

Le 17 de ce mois, la *Mascotte* aura atteint sa quatre centième représentation ! Et cette pièce devant être jouée sur la scène des Folies-Dramatiques pendant la saison d'été, la cinq centième est donc assurée.

LES MARIAGES D'ARTISTES.

Il est curieux, à propos du récent mariage de Sarah Bernhardt, de relever la liste des artistes femmes qui, depuis soixante années, se sont mariées à des gens n'appartenant nullement au monde des théâtres :

1825. — M^{me} Ménétrier, coryphée : marquise de Cussy.

1830. — M^{me} Sontag, cantatrice : comtesse Rossi.

1832. — Marie Taglioni, danseuse : comtesse Gilbert des Voisins.

1846. — La Sota, danseuse, épouse un frère du roi d'Espagne.

1847. — Lola Montès, danseuse, contracte un mariagemorganatique avec Louis de Bavière et est créée comtesse de Lansfeld.

1848. — M^{me} Maria, danseuse : baronne d'Hemeville.

1853. — M^{me} Alboni, cantatrice : comtesse Pepoli, en secondes noces M^{me} Ziéger.

1853. — Adélaïde Ristori, tragédienne : marquise del Grillo.

1853. — M^{me} Dumilâtre aînée : comtesse Ciarce del Castillo.

1854. — Thérèse Essier, danseuse, épouse un frère du roi de Portugal.

1854. — Sophie Cruvelli, cantatrice : baronne Vigier.

1868. — Adelina Patti : marquise de Caux.

1870. — Fany Essler, danseuse, épouse don Fernando de Portugal.

1872. — M^{me} Nilsson, cantatrice, devient la femme de M. Rouzaud, un riche financier.

1878. — M^{me} Heilbron, cantatrice, épouse M. de la Panouse.

1879. — M^{me} Clotilde Loisset, écuyère : baronne de Reuss.

1881. — M^{me} Hortense Schneider devient comtesse de Bionne.

1882. — M^{me} Goby, du Vaudeville, épouse M. de Louvières, chancelier de consulat à Honolulu.

A ajouter à cette liste : M^{me} Stolz, d'abord baronne de Ketschendorf, qui est devenue en troisièmes noces comtesse de Légnano, et M^{me} Virginie Léonard, l'écuyère du Cirque de Champs-Élysées, qui a récemment épousé un Parisien. Et d'autres encore.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Éditeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-

sonne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. colorie chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 48	11 h. 13	9 h. 50	11 h. 13
8 — 25 —					
11 — 15 —	7 — 39 soir.				
1 — 17 soir.	4 — 55 —				
4 — 55 —					
7 — 50 —	11 — 48 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50	11 h. 13	11 h. 13	11 h. 13
18 — 35 —	5 — 17 soir.				
9 — 15 soir.	3 — 50 —				
6 — 45 —	10 — 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	83 80	83 90	Nord	2135	2140	Obligations		
3 % amortissable	84	84 10	Orléans	1300	1292 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	
3 % amortissable nouveau			Ouest	810	810	Obligations foncières 1877		
4 1/2 %	112	112 15	Compagnie parisienne du Gaz. 1602	50	1602 30	Obligations communales 1879	445	445
5 %	117	117	Canal de Suez. 2700		2735	Obligat. foncières 1879 3 %	438 75	439 50
Obligations du Trésor	519	510	C. gén. Transatlantique. 550		550	Est	379	378
Obligations du Trésor nouvelles	517 50	516				Midi	376	376 50
Banque de France	5560	5555				Nord	379 75	379 75
Comptoir d'escompte		1045				Orléans	376 50	377 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1495	1495				Ouest	375	374 25
Crédit de France	272 50	280				Paris-Lyon-Méditerranée ..	377 50	379 50
Crédit mobilier	575	580				Paris-Bourbonnais	377	379
Est	760	765				Canal de Suez	560	570
Paris-Lyon-Méditerranée	1720	1730						
Midi	1305	1305						

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

A VENDRE

UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1^m 57, très-doux, se montant et s'attelant très-bien ; UNE VOITURE Duc à capote avec siège s'enlevant à volonté ; HARNAIS COMPLET ; le tout presque neuf. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN TERRAIN A Saumur, rue de Bordeaux. S'adresser à M^r BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A CÉDER

MAISON DE MODES à Saumur.

S'adresser à M^{me} LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

Manufacture de Pianos et Orgues 12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal. (264)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

A VENDRE

pour 6.000 francs.

Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

UN JEUNE HOMME, au courant des

place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

PALAIS DES MARCHANDS

Rue Baudrière, — Angers

TRÈS-GRAND CHOIX DE MEUBLES DE STYLE En Pich-Pin et Cerisier

BAINS DE MER

MAISONS DE CAMPAGNE

LITERIE — SOMMIERS

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. NORMANDIE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.